

REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TARENTEISE

Réunion du 14 février 2025

Le quatorze février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures et huit minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Pierre LETIEVANT, 1<sup>er</sup> adjoint.

Date de convocation du Conseil : le dix février deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

**Présents :** Mesdames Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Danielle RANGER

**Délibération n°2 :** (2025-007) : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- *d'approuver la création de 3 (trois) postes d'adjoints au maire.*

Pour copie certifiée conforme  
À Tarentaise, le 17/02/2025

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 17/02/2025  
et affichage en mairie le même jour

**Pierre LETIEVANT,**  
Maire

**Danielle RANGER,**  
Secrétaire de séance

